

Communiqué INDECOSA-CGT

Montreuil, le 20 septembre 2021

Hausse du prix de l'énergie ! Pourquoi est-elle intolérable ? Ce que nous revendiquons.

Le tarif réglementé de vente de gaz réservé à Engie, qui concerne encore un tiers des 10,7 millions d'abonnés, a été relevé de 9,96 % au 1^{er} juillet et de 5,3 % au 1^{er} août, sur proposition de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Sur le marché de gros de l'électricité, le mégawattheure pour fourniture en 2022 approche 80 euros, alors qu'il n'a été que de 46 euros en moyenne en 2020. L'électricité a encore augmenté de 0,48 % en août, après + 1,93 % en février et deux augmentations plus fortes en 2020.

Avant août 2000, le prix du KWh était proposé par le gouvernement et mis en débat au parlement. Il était indexé sur le coût de revient (production, transport, distribution) du KWh réalisé par un Epic (Établissement public et Industriel et Commercial) : Edf et Gdf.

La privatisation d'Edf et la multiplicité des opérateurs privés (43 au total) devait faire baisser le prix du KWh. Il n'en est rien. Les nouveaux opérateurs visent la plus forte rentabilité possible à partir de la mise à disposition du réseau et du parc de production qui appartiennent aux collectivités territoriales (FNCCR – Fédération des Concessionnaires Collectivités et Régies).

Ces nouveaux opérateurs bénéficient, à travers l'ARNH (Accès réseau nucléaire historique), d'un ¼ de la production nucléaire depuis 2010 à un prix très avantageux de 42€ le Mg Wh. Ceci afin d'assurer leur survie, de manière artificielle, et non d'offrir les meilleurs prix et le meilleur service aux usagers.

Les 43 opérateurs n'assurent aucun service social en aval des FSL (Fonds Solidarité Logement). Le plus souvent c'est EDF qui doit reprendre la main après saisine du CCAS de la commune du foyer en difficulté. Ils ont l'obligation de promouvoir l'amélioration de l'habitat mais peinent à atteindre les objectifs visés ...

La revalorisation du chèque énergie par le gouvernement est une nécessité (jusqu'ici un foyer au revenu fiscal de 15000€ par an a droit à un chèque énergie de 63€ une fois pour l'année) mais ne saurait servir d'alibi à l'échec patent de l'ouverture à la concurrence dans le secteur de l'énergie. Le chèque énergie issu de la loi Brottes devait permettre d'éviter les drames par le recours à des chauffages de substitution. Alors qu'il est à disposition pour toutes les énergies, fioul, bois, électricité et gaz ...

Les taxes sur l'énergie contribuent fortement à renchérir son coût final pour les usagers alors qu'il s'agit d'un service de première nécessité qui permet l'hygiène, l'accès à l'éducation, au maintien de la santé, à une vie digne et décente. La précarité énergétique touche aujourd'hui 12 millions de foyers. Les usagers souffrent également d'une dégradation de la qualité de service et de l'accessibilité (fermeture de 400 boutiques EDF, notamment)

Ce que revendique INDECOSA-CGT :

Devant l'échec manifeste de l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie qui contribue à la hausse des coûts pour la population et notre économie, INDECOSA-CGT appelle à un retour au monopole public du gaz et de l'électricité dans les plus brefs délais.

La transition écologique aura un prix élevé surtout pour les plus modestes. Aussi, INDECOSA CGT appelle à une remise à plat complète des tarifs et de la fiscalité de l'énergie pour rendre socialement acceptable l'indispensable transition énergétique. L'acceptabilité sociale de cette transition est une condition absolument nécessaire à sa réussite que nous appelons de nos vœux

Contacts :

Pascal TOZZI, responsable thématique, 07 85 28 05 17.

Christian KHALIFA, Président, 06 48 71 42 98.